

Dinant, le 08/03/2021

Chers administrateurs et administratrices d'Ardenne & Gaume,

Chers membres effectifs,

Constatant de nombreux dysfonctionnements au sein de l'organe d'administration actuel, résultant notamment d'un **conflict d'intérêt** mettant en péril la bonne gestion des ressources humaines et financières de l'association, nous, soussignés, représentant plus d'un vingtième des membres effectifs d'Ardenne & Gaume, demandons que la révocation de Xavier Delwarte et l'élection de nouveaux administrateurs visant à pourvoir les postes vacants des administrateurs démissionnaires et en fin de mandat, soient portées à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, en raison des faits décrits ci-après.

Août 2020

Lors de la réunion de l'Organe d'Administration (OA) du 12 août 2020, à la suite du blocage des comptes bancaires d'Ardenne & Gaume en raison de divers problèmes administratifs, Monsieur Delwarte soutient que l'engagement d'un délégué à la gestion journalière est obligatoire pour les ASBL, et que cela permettrait de régler les problèmes avec la banque. Nous apprendrons par la suite que ce poste n'est pas obligatoire légalement (cf. le mail de la Boutique de gestion). Monsieur Delwarte insiste également sur le fait qu'il faut que tous les salaires soient revus en fonction du barème de la Commission Paritaire 329.02, en prétextant qu'il y va de la responsabilité pénale et civile de l'association, bien que le secrétariat social nous ait confirmé qu'Ardenne & Gaume n'était pas légalement obligée de suivre les barèmes, n'étant pas directement rattachée à cette commission paritaire. Il propose de rédiger lui-même l'offre d'emploi pour ce poste, en fixant le barème à l'échelon 6 de la CP 329.02, ce qui correspond à un salaire brut mensuel allant de 3125 € pour une personne sans expérience à 4837 € pour une personne avec 30 ans d'expérience. Pour comparaison, le salaire moyen des employés actuels se situe aux environs de 2300 € brut par mois pour un temps plein.

Septembre 2020

Lors de la réunion de l'OA du 19 septembre 2020, Monsieur Delwarte informe les autres administrateurs que les comptes Belfius sont débloqués mais que la banque a fixé comme condition l'engagement d'un délégué à la gestion journalière au plus tard pour novembre, sans quoi les comptes seront de nouveau bloqués (nous constatons pourtant qu'à ce jour, malgré l'absence d'engagement d'un délégué à la gestion journalière, les comptes Belfius n'ont pas été bloqués). Après avoir présenté brièvement l'analyse des candidatures, qu'il a lui-même réalisée selon ses propres critères, et prétextant que la personne apparaissant comme la plus compétente sur la liste lui a été fortement déconseillée par quelqu'un qu'il connaît, il déclare qu'aucune des candidatures n'est satisfaisante et informe l'organe d'administration qu'il est intéressé par le poste, mais qu'il hésite à postuler car l'association serait soi-disant en infraction par rapport à l'ONSS en raison de la répartition des points APE. Ce problème, soulevé à maintes reprises dans le but de décrédibiliser Christophe Goffin (gestionnaire actuel de la répartition des points APE), n'a jamais été clairement démontré. En effet, d'après le site web cité comme référence par Monsieur Delwarte lui-même, « cela concerne uniquement les ASBL qui utilisent le système APE et qui ont reçu plus de subventions

que ce qu'elles ont dépensé pour payer les employés » ([APE: votre ASBL devra-t-elle passer à la caisse? \(guidesocial.be\)](#)), ce qui n'est pas le cas d'Ardenne & Gaume puisque les employés sous APE et subventionnés partiellement sur projet externe déduisent les subventions APE du montant réclamé au pouvoir subsidiant. Après cette digression, Monsieur Delwarte se propose sur-le-champ comme délégué à la gestion journalière, en insistant pour qu'une décision soit prise rapidement pour savoir s'il doit continuer à chercher du travail ou pas. Les autres administrateurs proposent finalement de prolonger l'appel à candidatures, et que Monsieur Delwarte envoie son curriculum vitae comme tous les autres candidats, ce qu'il fera à la toute dernière limite du délai fixé.

Octobre 2020

Lors de la réunion de l'OA du 14 octobre 2020, Christophe Goffin porte à la connaissance de l'organe d'administration que d'après l'article 22 des statuts de l'ASBL, le mandat de délégué à la gestion journalière est exercé à titre gratuit. Cette information remet en question la procédure d'engagement en cours. Un vote est cependant réalisé pour le principe de l'engagement d'un délégué à la gestion journalière, sachant que si la majorité est pour il faudra modifier les statuts. Jean-Luc Taziaux, Jean-Luc Renneson, Christophe Goffin et Sophie Herinckx votent contre ; Jean-François Hermanns s'abstient. Tous les autres administrateurs présents votent pour. Il faut noter que Monsieur Delwarte a également participé au vote malgré le conflit d'intérêt évident puisqu'il avait postulé pour ce poste.

A ce même OA, il est décidé de lancer une procédure de recrutement pour pourvoir au remplacement de l'ancienne secrétaire qui après deux mois de travail n'a pas souhaité prolonger son contrat. Cette dernière était engagée à 1/5 temps ; au vu de la charge de travail et du retard pris dans la gestion administrative, il est décidé de lancer une procédure pour un engagement à mi-temps. Xavier Delwarte se propose pour prendre en charge la rédaction de l'offre.

Décembre 2020

A la réunion du 9/12/2020, concernant la démission de Jean-Luc Taziaux, Jean-Luc Renneson signale à l'organe d'administration que Jean-Luc T. a eu un problème de santé à la suite d'échanges de mails très compliqués et de remarques blessantes faites en réunion par Xavier Delwarte qui lui ont causé du stress. Jean-Luc Taziaux ne souhaite donc plus participer aux réunions de l'organe d'administration mais est d'accord de continuer sa mission de co-trésorier pour le bien de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale. Jean-Luc Renneson propose qu'on attende et qu'on acte sa démission à l'assemblée générale s'il n'a pas changé d'avis d'ici là. Les autres administrateurs ne semblent pas comprendre la gravité de cette situation qui est véritablement du harcèlement de la part de Xavier Delwarte.

Philippe Corbeel rappelle que d'après nos statuts, nous devons acter la démission si elle a été donnée par écrit. Il propose qu'on le décharge de ses responsabilités d'administrateur mais qu'on continue à lui confier des missions en tant que bénévole. **Marine trouve qu'il est important de ne pas déroger aux statuts comme cela a été fait par le passé, mais pour l'instant, Jean-Luc Taziaux a toute la confiance de l'OA actuel pour continuer ses missions en tant que bénévole.**

Xavier Delwarte dit que s'il n'est plus administrateur, il n'est plus trésorier et donc il faudra lui retirer l'accès aux comptes, Jean-Luc Renneson souligne que dans ce cas-là il ne faut pas acter sa démission

car on a besoin qu'il continue à assumer ses missions. En conclusion, cette décision est reportée à la réunion suivante, car il est prévu de recontacter Jean-Luc Taziaux pour en discuter avec lui.

Lors de cette même réunion, Xavier informe qu'il a envoyé l'offre d'emploi pour le poste de secrétaire pour relecture au GT Admin avant de la publier (près de deux mois après que la décision ait été prise en OA). Le délai de réception des candidatures devait être fixé au 3 janvier afin de pouvoir prendre une décision à la prochaine réunion de l'OA.

La boutique de gestion nous a expliqué que le délégué à la gestion journalière est un mandat donné par l'OA au Coordinateur, il n'y a donc aucun problème légal pour l'engagement d'un Coordinateur général. **Jean-Luc Renneson souligne la nécessité de faire le calcul financier pour être sûr d'avoir les moyens d'engager un délégué à la gestion journalière.** Il fera un bilan financier pour la fin de l'année, ce qui permettra d'évaluer le budget dont on dispose. Pour cela, il a besoin d'une évaluation des coûts que **Xavier Delwarte devra lui fournir**. Xavier Delwarte dit avoir déjà calculé tous ces coûts avec les différentes formules APE. **Xavier Delwarte n'a jamais fourni cette évaluation financière à Jean-Luc Renneson. Pour la fonction de « coordinateur général » on joue sur les mots pour masquer la véritable fonction qui est prévue mais non rémunérable par les statuts de l'association.**

Réunion d'OA le 30/12/2020 avec le bureau comptable Ecosolidaire.

Suite à l'initiative d'Elisabeth Jowa et ce malgré que le bureau comptable ait répondu aux deux co-trésoriers le 23/12 pour la transmission de documents « **nous sommes fermés** » et ainsi refermé la porte pour 2020, une réunion en visioconférence est convoquée par Elisabeth Jowa le jour même. Aucun des co-trésoriers et certains autres administrateurs ne sont pas disponibles pour y participer vu le délai. Jean-Luc Renneson demande le report de cette réunion mais n'est pas suivi. Cette réunion a finalement lieu et est enregistrée. Ce même jour Ecosolidaire envoie à l'OA (pas tous) un rapport signalant certains manquements, des annexes avec des échanges de mails, et un bilan partiel. Il est important de noter que le bureau Ecosolidaire se trompe pour l'adresse mail de Jean-Luc Renneson alors qu'il est un des principaux intéressés mis en cause et donc ce dernier ne reçoit pas ces documents le 30/12. Le lendemain Jean-Luc Renneson reçoit sans un mot d'explication les dits documents de la part de Mr. Grouwels, tout cela est pour le moins étonnant, sachant qu'auparavant beaucoup de mails ont été échangés par les co-trésoriers et le bureau comptable.

Janvier 2021

Finalement, l'offre d'emploi pour le poste de secrétaire est seulement publiée le 5 janvier (soit près de 3 mois après la décision de lancer le recrutement !), avec un délai d'une semaine seulement pour l'envoi des candidatures, et un contenu ne correspondant pas aux décisions prises, notamment en termes de temps de travail (2/5 au lieu de mi-temps) et de barème. À ce jour, l'engagement n'a toujours pas été réalisé.

Réunion d'OA du 13 janvier 2021

Lorsqu'on voit le PV d' OA et l'ordre du jour envoyé avant la réunion, on ne constate que l'ordre du jour du PV a été changé, ceci constitue un défaut de loyauté majeur.

Ordre du jour envoyé avant la réunion :

L'ordre du jour est proposé par Marine et Eli. Suite à la réunion du 30/12 avec le bureau Ecosolidaire, l'OA de ce mois-ci se tiendra en absence des permanents afin de régler les problèmes soulevés lors de cette réunion entre administrateurs.

1. Approbations du PV de la réunion de l'OA du 09/12
Nous vous demandons de prendre connaissance de ce PV joint lors de l'invitation avant la réunion.
2. Démission de Jean-Luc Taziaux suite à l'avis de la BdG (30 minutes)
3. Suite de la rencontre avec le bureau comptable éco-solidaire. (1H)
4. Avis de la boutique de gestion (30 minutes). Décisions ?
5. Récupération des documents et autres matériels appartenant à Ardenne & Gaume chez P. Jacobs, V. Herinckx, J-L Renneson (30 minutes)
6. Changements par rapport aux décisions prises en OA pour le contrat de Julien suite aux discussions avec BdG et APE.
7. Nouvelle proposition pour un bureau comptable (30 minutes JL Renneson)
8. Publications des deux offres d'emploi (30 minutes Xavier) et de celle de Coordinateur à relancer.
9. Disponibilités de 2-3 administrateurs pour une réunion avec la boutique de gestion pour les questions RH (10 minutes Eli)
10. Convention de pâturage à titre précaire et gratuit dans notre prairie à Lontzen (10 minutes Jean-François)
11. Contrat de Bassin Minier: bilan 2020 et budget 2021 (Jessica - 30 minutes)
 - a. Demande de prolongation de 3 mois de la durée du projet (circonstances Covid)
 - b. Augmentation du temps de travail de Jessica sur le projet ($\frac{1}{3}$ temps \rightarrow $\frac{1}{2}$ temps)
 - c. Augmentation du temps de travail de Nicolas ($\frac{4}{5}$ \rightarrow temps plein)
 - d. Sous-traitance Ecofirst
12. Informations divers
 - a. Vœux de fin d'année (5 minutes)

Les actions des différentes personnes sont **en vert**.

Les décisions actées par l'OA sont **en orange**.ur a été changé, ce qui est un faux en écriture !

Ordre du jour repris dans le PV de la réunion

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.Début de la réunion 18h38

Ordre du jour

Demande du retrait des employés

Informations et retour de la réunion du 30/12/20 avec le bureau comptable Eco-solidaire

Avis juridique concernant les aspects comptables avec Loïc Bodson (Boutique de Gestion)

Décisions collégiales des administrateurs

- Approbation du PV de l'O.A. du 09/12/2020
- Acte de la démission de Jean Luc Taziaux
- Suppression du mandat de trésorier au sens large de J-L Rennesson
- Retrait des mandats de Christophe Goffin
- Mise en demeure et rapatriement des données de chez P Jacob

Cette réunion d'OA fût organisée **de manière tout-à-fait irrégulière comme un véritable putsch**, avec à la clé le lynchage de Christophe Goffin et J-L Rennesson

Rien de ce qui s'est passé durant cette réunion n'était annoncé dans l'ordre du jour.

Par ailleurs, par le retrait des employés et ce malgré de vives protestations de leur part, cet OA **constitue une violation de l'article 18 des statuts de l'asbl.**

Durant la première partie de la réunion, durant plus d'une heure et demie, deux vidéos ont été diffusées, la première concernait la visioconférence entre qq membres d'OA et le bureau comptable écosolidaire qui s'est déroulée le 30/12. Ensuite une autre vidéo d'une réunion organisée quelques jours plus tard toujours entre quelques administrateurs et le juriste de la boutique de gestion.

A l'issue de ces deux vidéos, l'animateur de la réunion a proposé au vote le retrait de mandat de co-trésorier de Jean-Luc Renneson (mais a bien dit "il reste administrateur", Jean-Luc Taziaux étant déjà démissionnaire il a été dit qu'il n'était plus concerné). Quelques minutes plus tard il a aussi été porté aux votes la démission de Christophe Goffin de la gestion de Furfooz pour le livre de caisse, de son implication de webmaster et de la gestion des points APE. De vives discussions s'en sont suivies, les accusés ont fourni maintes explications et même une preuve incontestable qui démontrait certains manquements du bureau Ecosolidaire. **Rien de tout cela n'a été pris en considération, on sentait bien que les décisions étaient prises à l'avance.** On peut aussi constater à la lecture des lettres recommandées envoyées à Jean-Luc Renneson et à Christophe Goffin que Xavier Delwarte et Elisabeth Jowa ont après les décisions votées à cet OA pris la liberté d'étendre la nature des démissions à savoir pour Jean-Luc Renneson de démissionner comme administrateur ET comme membre effectif, pour Christophe Goffin de démissionner comme conservateur de la RNA de Furfooz et comme membre effectif.

Il est important de noter aussi que l'écartement de Jessica Delangre et Marc-Antoine Haeghens du débat et ce malgré les statuts était voulu car ces derniers très impliqués dans la gestion journalière de l'asbl avaient beaucoup d'éléments pertinents à apporter au débat.

Concernant les soi-disant manquements graves du point de vue comptabilité de l'asbl, il est important de noter qu'en octobre-novembre l'asbl a été contrôlée par le ministère des finances (nous avons déjà eu par deux fois des contrôles similaires auparavant). Ce contrôle était opéré dans le cadre du renouvellement de l'agrément pour les dons (libéralités) et portait sur les exercices comptables de 3 années (2017, 2018, 2019 et le budget 2020), toutes les pièces justificatives demandées par l'experte fiscale ont été fournies par les co-trésoriers, cela a représenté un travail considérable. L'experte fiscale à l'issue du contrôle n'a pas relevé d'infraction ni de manquements et nous avons obtenu un nouvel agrément pour 6 ans. Il est à noter que ni Xavier Delwarte ni Elisabeth Jowa n'ont émis la moindre reconnaissance pour cet important travail réalisé par les co-trésoriers au bénéfice de l'asbl.

Il est intéressant de signaler que 3 des 4 personnes qui avaient voté contre l'engagement d'un délégué à la gestion journalière lors de l'OA du mois d'octobre sont tout d'un coup tenues responsables de tous les problèmes de l'ASBL. Etrange coïncidence ou manœuvre intelligente ?

En guise de conclusion : il existe clairement un conflit d'intérêt de la part de Xavier Delwarte dont l'unique objectif est de se faire engager comme délégué à la gestion journalière moyennant une généreuse rémunération, avec la complicité active d'Elisabeth Jowa et la complicité passive de certain.e.s autres administrateurs/trices. La manière dont fonctionne l'OA d'A&G actuellement sous le dictat du duo Delwarte – Jowa est désolant, le rôle central de conservation de la nature et des réserves est passé à l'arrière-plan. Par ailleurs les dommages moraux infligés aux 2 co-trésoriers, à Christophe Goffin et aux employés chargés de la gestion administrative de l'asbl est indigne d'une

assemblée dont chaque membre a un devoir de loyauté envers l'association et l'Assemblée Générale qui leur a prêté mandat. Il également choquant de constater qu'actuellement une offre d'emploi de délégué à la gestion journalière est diffusée en comité restreint avec des délais très courts, que ce poste est interdit par les statuts de l'asbl et que c'est Xavier Delwarte lui-même qui gère tout cela (en ayant rédigé l'offre d'emploi pour coller au mieux avec son profil et en réceptionnant les candidatures) et ce avec l'aval des membres de l'OA signataires des courriers des démissions de Jean-Luc Renneson et Christophe Goffin.

En attendant cette AG extraordinaire, vu le conflit d'intérêt, nous demandons que ni Xavier Delwarte ni Eli Jowa ne puissent participer à aucun recrutement d'ici cette AG extraordinaire.

Signataires de ce courrier :

DARCIS Corine

DARCIS Jean-Michel

DE GROULART Guy

GOFFIN Christophe

LIBIOULLE Cecile

MASSART Lionel

RENNESON Jean-Luc

TAZIAUX Jean-Luc